

Division des ressources financières et matérielles Direction des services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	AVIS D'APPEL D'OFFRES	Appel d'offres public N° numéro d'AO Exécution de travaux 14_cahier_charges_20180601
--	----------------------------------	---

Division des ressources matérielles

Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 11h00, à la date ci-dessous, à Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Qu/bec, H4M 2M7 pour :

- Catégorie :** Travaux
- Appel d'offres :** 19-005
- Descriptif :** Travaux de mise aux normes en protection incendie du bâtiment des ateliers municipaux (phase 1)
- Date d'ouverture :** Mercredi, 18 septembre 2019
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission
- Renseignements :** Pour toute question s'adresser à :
saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 9 août 2019 sur le SEAO.
- Visite supervisée des lieux :** N/A. ou Oui, obligatoire :
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 22 août 2019 à 14h30, à l'adresse courriel suivante :
francis.charron@ville.montreal.qc.ca.
Les visites auront lieu les 14, 19, 21 ou 27 août 2019, selon l'horaire suivant :
entre 8h30 et 14h30, le port des bottes de sécurité et d'un dossard visible, est obligatoire lors de la visite.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 9 août 2019

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Daniel Simon

Arrondissement de Saint-Laurent